Date d'édition : 21/08/2023



Référentiel de Paye



200680

Indemnité au commissaire du gouvernement (Conseil d'État)

1. Identification

Code BJ	200680
Libellé bulletin de Paie	IND.COMMISSAIRE GVT.
Code PAY	0680
Libellé	Indemnité au commissaire du gouvernement (Conseil d'État)
Référence	200680
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	MI008 - Conseil d'Etat
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/09/1972
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/01/2002
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/200680_CE_IND.COMMISSAIRE_GVT..pdf$

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2016-899 du 1er juillet 2016 modifiant le code de justice administrative (partie réglementaire)		JUSC1611224D
Décret n° 72-148 du 23 février 1972 relatif à l'indemnité de fonctions des commissaires du Gouvernement près les formations de jugement du Conseil d'Etat.		
Arrêté du 15 novembre 2001 fixant le taux de l'indemnité de fonctions des commissaires et commissaires adjoints du Gouvernement près l'assemblée plénière du contentieux et les sous-sections du Conseil d'Etat		JUSA0100265A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

T - Magistrat ordre admin - CE

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Date d'édition : 21/08/2023

Néant

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Conseil d'Etat (Section du contentieux)

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Rapporteur public

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

1 - INDEMNITÉ AU COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

5.1 Expression métier

Le montant mensuel est fixé par arrêté: 142, 33 €.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Autres contrôles	Contrôle intellectuel du gestionnaire sur le montant.

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Type de periodicite	Commentanc
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY

Mouvement 05
Code Opération : 1 (Création) ou 2 (Modification) ou 0 (Suppression)
Code Indemnité : 0680
Périodicité : 1 (Mensuelle)
Mode de calcul : A (Précalculé)
Nombre d'unités : laisser à blanc
Montant : en centimes d'euros
Ce mouvement n'est pas historisé et ne permet pas la rétroactivité. Les rappels sont codifiés par mouvement 20.

6.3 Autres informations

Date d'édition : 21/08/2023

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui